



Jeune footballeur qui doit faire un stage de football dans un club

Par **kangourou974**, le 17/06/2015 à 12:33

Bonjour,

Je suis père d'un jeune footballeur de 17ans. Il doit bientôt faire un essai dans un club de football du côté de l'Angleterre.

Ce club me demande un courrier du club de mon fils pour que ce dernier donne l'autorisation d'effectuer le stage et si possible d'écrire dans le courrier une renonciation sur l'indemnité de formation.

Est-ce légal? A qui va profiter l'indemnité de formation (nous parents)ou à celui qui nous amis en contact avec le club?

Par **Dorure**, le 17/06/2015 à 13:48

"A qui va profiter l'indemnité de formation (nous parents)ou à celui qui nous amis en contact avec le club?"

A personne si la demande est acceptée. Dans le cas contraire, elle serait due par le club recruteur au club formateur. Vous n'êtes pas concernés en tant que parents.